

Boxe/11e journée du championnat interclubs de la Ligue de l'Estuaire

L'écart se rétrécit en tête du classement



Tesse Yaya (à droite) et Vivien Obame se sont neutralisés



Steeve Pamouande du B.C Phoenix, compté ici par le juge arbitre, a perdu son combat par disqualification.

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO

MM
Libreville/Gabon

QUATORZE points séparaient le leader, boxing club GR, et son dauphin, B.C Mikamou, au terme de la 10e journée du championnat interclubs de boxe qu'organise la Ligue de l'Estuaire. Au sortir des huit combats de samedi dernier, à la salle nationale, sise au boulevard Bessieux, où le club de la Garde Républicaine était exempt, l'écart n'est plus que de dix points. « *Nous allons rattraper le club de la GR avant la phase retour* », a promis l'international gabonais, Junior Mikamou.

C'est d'ailleurs ce dernier qui, samedi, dans la catégorie des 49 kg, a ouvert les hostilités face au jeune Leroy Ndoume du boxing club Secu, qui n'a tenu qu'un seul round. Avant que le juge arbitre n'arrête le combat au second. Verdict : Junior Mikamou remportera la partie par arrêt de l'arbitre. Dommage que son partenaire, Augustin Nkoghe, absent de la salle, a pris une défaite par forfait devant Mike Mombo du B.C Johnson Okoumé, dans la catégorie des 60 kg.

Par contre, retour laborieux sur le ring de Ruguen Miyinikue du B.C Mbulu face à Daniel Ndembu du boxing club Gladiator (69 kg). A l'issue d'un combat qui n'a pas connu de période d'observation, la balance a penché du côté de Daniel Ndembu, difficile vainqueur aux poings (2-1).

Le deuxième combat, dans la même catégorie, ayant opposé Menie Ndong du B.C Johnson Okoumé à Nze Moto du boxing club Manga, s'est soldé par un nul.

Dans la catégorie des 75 kg, François Babika du boxing club Secu n'a pu

aller au bout de son combat contre Nze Ognane du B.C Mikamou. Ce dernier, déjà intraitable la levée précédente face à Iwangou Iwangou du B.C Etoile, a malmené le jeune téméraire Babika. Lequel, en dépit de sa volonté, n'a pas tenu le deuxième round. Au finish, Nze Ognane a été déclaré vainqueur par arrêt de l'arbitre.

Le combat, toujours dans la même catégorie, entre Yannick Mitoumba du boxing club Johnson Okoumé et Glen Semba du B.C Manga, a vu le premier cité l'emporter par disqualification.

Mathurin Nzang (B.C Manga)/Steeve Pamouande (B.C Phoenix) et Vivien Obame (B.C Manga)/Tesse Yaya (B.C Gladiator) ont été les derniers à combattre dans la catégorie des 81 kg. La première confrontation, arrêtée au 2e round par le coach Elias Minka « *pour protéger mon boxeur* », a-t-il dit, a vu Nzang gagner par jet d'éponge. Ce qui n'a pas été le cas du dernier combat qui s'est soldé par un nul.

A la grande satisfaction de Vivien et Tesse.

Classement après la 11e levée :

- 1er : B.C GR (51 points)
- 2e : B.C Mikamou (41 points)
- 3e : B.C Manga (37 points)
- 4e : B.C Johnson Okoumé (33 points)
- 5e : B.C Academy (28 points)
- 6e : B.C Mbulu (27 points)
- 7e : B.C Gladiator (25 points)
- 8e : B.C Phoenix (20 points)
- 9e : B.C 105 (11 points)
- 10e : B.C Secu (10 points)
- 11e : B.C Etoile (10 points)
- 12e : B.C ABPG (2 points)
- 13e : B.C Ighaba (1 point)

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP : 37/45 - LIBREVILLE
Tél. : 01. 79.53.76 - 01.79.53.77

N° 0003 /MEPPDPIPP/SG/DGI/DGA



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des usagers de l'Administration fiscale que la prise en compte des changements consécutifs à la révision de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière de l'OHADA exige de nouveaux traitements comptables pour les états financiers annuels à compter de l'exercice 2018.

Les états financiers au titre de l'exercice 2018 doivent par conséquent être élaborés et présentés suivant le nouveau format institué par l'OHADA.

En revanche, les tableaux fiscaux déposés auprès de l'administration fiscale et joints à ces états demeurent ceux prévus par la loi actuellement en vigueur, jusqu'à leur modification.

Fait à Libreville, le 27 MARS 2019


François Auguste AKOMEZOGHO
Directeur Général